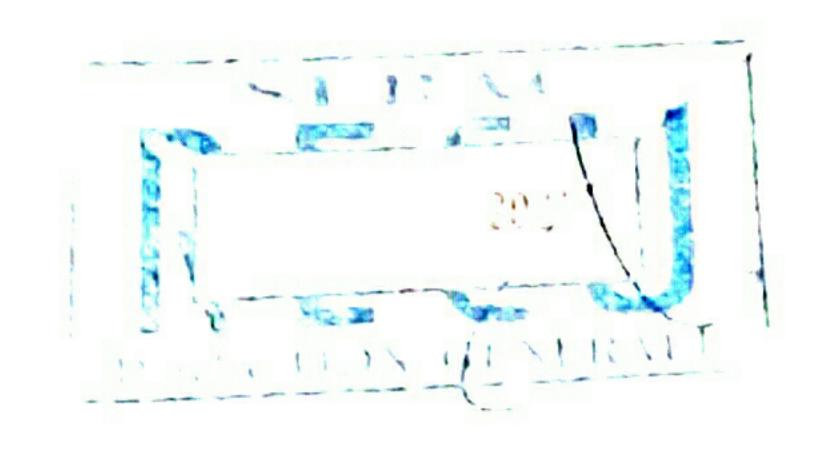


Administration & Management

Sales & Marketing

Linances & Technology



Nos ref. GAC N' 021 0218

Monsieur le Directeur Général de SEBAC SA

Douala -Cameroun

Couala le 05 Aval 2021

Objet Accompagnement à la mose en place du système de jestion securisée de comptat réceiven et de conservation des tires demailenairées

Mons eur le Directeur General.

Dépuis quelques années, la zone CEMAC s'active à s'arrimer aux bonnes pratiques en matière de financement des entreprises à coût acceptables

C'est dans ce cadre que plusieurs décisions ont été prises par les instances régionales et nationales pour implementer des solutions pragmatiques au profit des operateurs économiques

L'une des decisions qui occupe l'actualite des sociétes arionymes est la mise en œuvre de L'acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE en ses articles 744-1 consacre l'obligation d'inscription en compte des valeurs mobilieres. <u>La loi du 23 avril 2014 oblige les SA a demarcrialiser les valeurs mobilieres physiques Ainsi, les actions vendues ou achetees vont circuler par des ecritures comptables et des virements d'un compte des valeurs mobilières à un autre. Pour ce faire, les valeurs mobilières riumérisées sont centralisées auprès du dépositaire central qui es aujourd'hui la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)</u>

Le but de cette opération consiste non seulement à donner un dispositif juridique relatif transfert des propriétés mais aussi de permettre à l'actionnaire de suivre plus aisement ses titres, processus de dématérialisation à été découpé en trois étapes progressives :

- Etape 1 : Inscription en compte des sociétés émettrices ;
- Etape 2 Dématérialisation des certificats physiques d'actions ;
- Etapes 3 : obligation de tenue des comptes titres dématérialisés

Un dispositif de sanctions a été mis en place par la loi de finance 2019 pour toutes les se émettrices qui ne se soumettraient pas à l'obligation de codifier et d'inscrire en compte leur financiers. Le délai de mise en conformité des entreprises est fixe pour le 30 avril 2021.